

Priviège—M. Rodriguez

Ce nouveau Règlement avait pour objectif d'amener les députés, qui sont tous égaux, à s'attaquer à certains problèmes. Lorsque des députés commencent à examiner un problème, des divergences de vue apparaissent entre les partis. Le but visé était de permettre au comité de présenter des recommandations unanimes. Dans les nouveaux domaines politiques, le comité peut décider de se montrer beaucoup moins sectaire et de donner la parole aux députés selon un ordre différent.

Chacun des membres du comité doit examiner ces questions et le résultat dépendra de la cohésion du comité. Si les députés de l'opposition jouent des mauvais tours aux ministériels et vice-versa, le comité ne pourra peut-être travailler aussi bien. Néanmoins, Votre Honneur n'a pas à intervenir. C'est à chaque comité de se débrouiller et de faire appel à vous uniquement en cas de désordre grave.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je ne veux pas répéter certaines des observations fort importantes faites à ce sujet. Toutefois, je voudrais ajouter quelque chose. Je recommande instamment à Votre Honneur de se rappeler que nous sommes parvenus à un moment assez important. Quand nous avons étudié le Règlement provisoire, nous avons fait l'essai de nouveaux moyens de rendre le Parlement plus efficace. Nous avons examiné des approches différentes comme modifications au Règlement en vue d'améliorer les travaux des comité. On reconnaît qu'en général les comités fonctionnent plus efficacement qu'auparavant.

Je me souviens de bien des fois où un député ministériel ou un président et un membre des partis de l'opposition étaient les seuls présents à la séance d'un comité. Je me souviens de les avoir vus siéger longtemps, afin de maintenir le quorum et de permettre à d'importants témoins d'être entendus, cela s'est produit à maintes reprises. Les comités fonctionnent comme la Chambre des communes quand on manifeste une certaine collaboration et une certaine bonne volonté et qu'un sens de l'équité l'emporte sur l'enjeu des travaux.

Quand le comité des présidents se réunira plus tard aujourd'hui, je le prie de tenir compte du rôle primordial qu'ils remplissent. C'est le président qui donne le ton au comité et crée l'ambiance dans laquelle se tiennent les délibérations du comité. Comme le gouvernement possède la majorité au sein des comités, il peut exercer son pouvoir à sa guise. Toutefois, il le fait à ses risques et périls.

Je recommande instamment aux députés de reconnaître que si nous voulons que le Parlement soit un lieu productif et positif où le gouvernement dirige ses travaux, il importe, notamment en ce qui concerne ceux qui sont en mesure d'agir, de veiller à ce qu'une certaine équité soit observée. Non seulement doit-on se montrer équitable, mais il faut pouvoir discerner que l'équité existe au sein des comités. Quand on songe aux gestes posés par les ministériels et le président du comité ce matin, on pourrait se demander s'il était possible de discerner qu'une certaine équité régnait alors que le comité tentait d'accomplir sa besogne, plus tôt aujourd'hui.

• (1520)

Dans le meilleur esprit de collaboration, d'équité et de productivité, monsieur le Président, je vous recommande de faire savoir de façon appropriée aux présidents des comités qu'ils ne devraient pas dicter la façon de procéder ou la conduite des travaux, mais qu'ils doivent jouer un rôle très important qui est de veiller à ce que le Parlement et ses comités fonctionnent de façon satisfaisante.

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question qui a été soulevée par le député de Nickel-Belt (M. Rodriguez) peut être en soi intéressante, mais je voudrais demander conseil à la Présidence sur un point particulier, monsieur le Président.

Le député de Nickel-Belt a soulevé ce point à l'intérieur d'une question de privilège. Là, plusieurs députés ont parlé d'un rappel au Règlement dans les minutes qui ont suivi. Et nous avons appris, suite à l'intervention d'autres députés, que cette question soulevée à l'intérieur d'un comité permanent avait donné lieu à un vote. Et je crois que le Règlement de la Chambre, et j'aimerais être éclairé là-dessus, ne permet pas d'intervenir ici, à la Chambre, sur une discussion en comité qui s'est terminée par un vote.

Alors, je pense que, actuellement, nous discutons sur une question élargie mais que la question a été réglée et que, techniquement, nous ne pouvons pas intervenir là-dessus.

Si vous me permettez, je vous ai écouté religieusement tout à l'heure, et je n'ai pas souvent l'occasion, et j'essaie d'être un étudiant studieux ici, à la Chambre, afin d'apprendre comment se déroulent les procédures. Alors, j'essaie de bien apprendre, et je voulais justement soulever ce point qui m'apparaît dangereux, savoir que des gens se lèvent à tout moment sur des questions de privilège, sur des rappels au Règlement, sur n'importe quelle question et que, après coup, pendant une heure ou deux, on discute à peu près de toutes les situations qui peuvent se passer à la fois à l'intérieur, à l'extérieur de la Chambre et dans des comités.

J'essaie d'apprendre le Règlement. Nous avons des règlements provisoires, nous établissons... et je crois qu'il appartient à la Présidence d'exercer une certaine souplesse. Cependant, cette souplesse ne devrait pas nous entraîner sur n'importe quel débat ici, à la Chambre, qui irait à l'encontre même de nos propres règlements. Et je pense que le député de Nickel-Belt a beaucoup plus d'expérience que moi, il devrait le savoir.

Je ne crois pas qu'on puisse se lever toujours et à tout venant sur des questions de privilège, car justement les privilèges des députés de la Chambre sont à ce point importants qu'on doit les respecter et se lever lorsqu'il s'agit effectivement d'un privilège.